



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2026-41 du 4 septembre 2026
Interdisant le stationnement
Route nationale
A proximité du 22, place de la Vialle

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise WLODARSKI en date du 3 septembre 2026 qui souhaite effectuer des travaux de rénovation d'un bâtiment au n° 44, route Nationale ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de permettre le stationnement des véhicules de chantier ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur trois places, route nationale, du 14 septembre 2026 au 13 mars 2027.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise WLODARSKI.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise WLODARSKI

Fait à USSON EN FOREZ le 4 septembre 2026

Le Maire,
Hervé BEAL

